

2011/3298 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLM pour l'Action Sociale pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 785 000 euros - Opération : Réhabilitation globale de 4 résidences pour personnes âgées soit 293 logements - Résidences Pradel (146 boulevard de la Croix-Rousse - Lyon 1er), Danton (8 place Danton - Lyon 3e), Charcot (34 rue du Commandant Charcot - Lyon 5e) et Cuvier (152 rue Cuvier - Lyon 6e). (Direction des Finances) (BMO du 21/03/2011, p. 0622)

Rapporteur : M. HEMON Pierre

M. HEMON Pierre, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'une demande de garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLM pour l'Action Sociale, pour la souscription de quatre emprunts, d'un montant total de 2.785.000 €, pour la rénovation de quatre foyers-logements, quatre établissements d'hébergement pour personnes âgées de la Ville : Pradel, Danton, Charcot et Cuvier.

Lors du précédent Conseil municipal, nous avons voté l'apport de la Ville, si vous vous souvenez, puisqu'il avait été réduit de 1 M€, grâce au legs Lambotte. Maintenant, c'est donc l'apport de la SAHLMAS : je vous propose de garantir leur emprunt.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, en l'absence de M. David, je vais lire son intervention.

Après plusieurs années de mandat, vous avez lancé en 2010 la réhabilitation des foyers-logements. Il vous a fallu du temps pour décider ces travaux, alors que ces foyers en avaient bien besoin.

Ce retard au démarrage nous a fait craindre sur votre réactivité, face à l'enjeu important qu'est celui du vieillissement de la population. D'ici 2020, le nombre de personnes âgées, se sera accru d'un tiers à Lyon. Des enjeux urbains considérables s'attachent à cette évolution démographique. En avez-vous pris la juste mesure ?

Au mois de mars dernier, vous avez édité un audit sur la qualité de vie des personnes âgées, dans le cadre du réseau mondial des Villes-amies des aînés, créé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), réseau auquel la Ville a adhéré.

Ce document donne un panorama des éléments positifs, mais aussi des points négatifs, comme le mobilier urbain parfois inadapté, le manque de bancs et de toilettes publiques, les problèmes liés à la voirie, le logement inadapté.

Ce sont autant de choses qui concernent la vie quotidienne des personnes âgées dans notre ville et qui montrent que la dimension du vieillissement doit être prise en compte dans toutes les politiques urbaines.

L'approche du vieillissement ne se cantonne pas uniquement à la sphère médico-sociale, elle a en effet une dimension urbaine forte. Elle implique de revoir les manières de concevoir, d'aménager, de faire fonctionner et développer la ville.

Par exemple, dans la construction neuve, au niveau des ZAC notamment, le concept de logement adaptable au fil de l'âge devrait être pris en compte.

Mais il n'y a pas que la question du logement. Il y a aussi celle du lien entre la sortie du domicile et la rue. La question de l'accessibilité de la rue, posée par le monde des personnes handicapées, est aussi essentielle pour les personnes âgées. Cette question se pose quel que soit le domicile : immeuble collectif, foyer, logement, résidence.

L'environnement urbain doit être praticable par tous, dans les mêmes cheminements. L'espace public est à aménager avec une attention particulière sur la partie qui lie le « chez soi » et l'espace public. C'est très souvent là que se situe l'impossibilité de sortir pour certains de nos aînés.

Vivre le plus longtemps possible à domicile, comme le souhaite une majorité d'entre eux –et peut-être d'entre nous plus tard-, passe par un logement adaptable aux différentes étapes du vieillissement, mais aussi par un aménagement adapté de l'espace public. Il serait certainement intéressant que l'Agence d'Urbanisme se penche un peu plus sur cette question.

En conclusion de cet audit, vous proposez un plan d'actions municipal, mais sa mise en œuvre reste un peu floue (pas de calendrier précis, peu de précisions sur les objectifs).

Je dirais qu'il est une bonne idée, mais qu'il reste en deçà de ce que devrait être une politique ambitieuse en faveur de la place des personnes âgées dans notre ville. Souhaitons simplement que ce document ne reste pas un catalogue de bonnes intentions et que la montagne n'accouche pas d'une souris !

Aujourd'hui, les personnes âgées attendent non plus des intentions, mais des actes forts. La ville peut agir et doit agir. Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je souhaite à l'occasion de ce rapport, intervenir sur votre politique en direction des personnes âgées.

Nous dénonçons depuis le début de ce deuxième mandat, le « coup de rabet social » que vous donnez sur un certain nombre de politiques de la ville : le dernier en date étant celui de l'Internat Favre.

Vous venez de publier une nouvelle brochure de communication sur « Lyon ville amie des aînés », brochure qui acte la concertation dans le cadre de ce label de l'OMS. Mais la réalité malheureusement est un peu différente !

1/ Que penser d'une « ville amie des aînés » qui, depuis trois ans, a fermé cinq résidences sur les 23 lui appartenant ? Alors même qu'au Conseil d'Administration du CCAS du 26 novembre 2010, il était indiqué que la demande d'entrée dans ces résidences ne baissait pas !

2/ Que penser d'une « ville amie des aînés » qui a supprimé un poste de directeur sur deux dans les résidences de personnes âgées restantes ? Quand on sait l'importance du lien humain dans ces maisons, on mesure la perte de lien social qui accompagne cette décision de la Majorité municipale. C'est une dégradation importante du lien humain et beaucoup de résidents de ces maisons s'en plaignent.

3/ Que penser enfin, d'une « ville amie des aînés » qui se prépare à acter la fermeture de trois restaurants pour personnes âgées, sans chercher à conserver, ne serait-ce qu'une activité partielle, pour permettre à ces quartiers dans lesquels ces restaurants vont être fermés, de conserver un peu de lien ?

Vous décidez de fragiliser ces quartiers comme la Guillotière, le Vieux-Lyon, (mais enfin avec la fermeture de l'école Kergomard, nous savions à quoi nous attendre !) ou encore Wolville dans le 1^{er} arrondissement.

Alors, plutôt que de communiquer ou de faire de belles brochures, il serait bien d'avoir une vraie politique sociale en faveur des personnes âgées. Et malheureusement, ce deuxième mandat n'est pas placé sous le signe d'une politique sociale ambitieuse mais sous celle d'un coup de rabot social.

J'en profite pour dire une chose, c'est que tout ce qu'on dit, Monsieur le Maire, est fondé. Tout ce que je viens d'indiquer, ce sont des décisions que vous avez prises, que nous contestons car nous ne partageons pas la même vision de la politique sociale que vous menez en direction des personnes âgées. Et dans un certain nombre d'autres demandes pour la Ville de Lyon.

Il nous serait par ailleurs agréable qu'un certain nombre de réponses soient apportées à nos questions sur ce sujet là comme tout à l'heure, pour M. Fournel, je le dis le temps qu'il sache que je m'adresse à lui, pour les enquêtes Cap Canal sur lesquelles nous vous avons interrogé et pour lesquelles vous n'avez pas répondu.

Voilà ce que je voulais dire aux termes de cette intervention. Donc nous contestons effectivement la communication qui est faite autour de « Lyon ville amie des aînés ». On ne conteste pas le travail d'état des lieux qui a été fait. Mais il serait bien qu'au-delà de la communication et des états des lieux, il y ait des actes et qu'ils soient en conformité avec la communication. Je vous remercie.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, je crois que des actes, il y en a eu. Pour répondre à M. David, ça ira vite puisque si j'ai bien compris, il nous donne un satisfecit. Il a bien lu la brochure « Lyon, ville des aînés », puisqu'il reprend la plupart des thèmes en les commentant, en reprenant une partie des commentaires. C'est, on va dire, un bon travail de résumé, je suis très content qu'il nous dise que c'est bien.

Je voudrais juste lui rappeler que quand il parle de l'Agence d'urbanisme qui devrait s'intéresser à ces questions, je crois que depuis plus de deux ans, l'Agence d'urbanisme s'y intéresse et plus qu'un peu. Il faudrait dire à M. David d'aller voir sur le site de l'Agence d'urbanisme, l'ensemble des ateliers qui ont été faits, voire même d'aller jusqu'à l'Agence d'urbanisme, ce n'est pas très loin de la Mairie du 6^e. Je crois qu'il y a un vrai travail de réflexion et de production. Donc, je crois que M. David manque un petit peu d'information.

Monsieur Havard, au sujet de la fermeture des 5 résidences, on a en déjà beaucoup parlé, mais je vais vous répondre. L'offre pour les personnes en logement foyer est restée la même grâce à la rénovation et à la remise à neuf de tout un ensemble d'appartements. Donc, l'offre totale pour les personnes âgées en foyer logement n'a pas diminuée, elle est restée la même, elle a été redistribuée.

Aujourd'hui, je le redis, le taux d'occupation est extrêmement bon. Quand une personne veut entrer dans un foyer logement de la ville cela prend de trois à six mois, le temps de s'adapter, le temps de faire les transferts, quand elle veut aller dans un foyer logement. Si elle en choisit un plus particulièrement qu'un autre, ça peut être un petit peu plus long. La grande difficulté, vous n'avez pas soulevé la question, mais je vais le redire, ça été souligné, c'est pour cela que nous avons aussi fait un certain nombre de transformations, c'est d'offrir des places en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Là, il y a un vrai souci, il y a des manques, en partie sur Lyon. A cela, nous attendons réponse, puisque nous avons un permis, nous avons offert des espaces pour que des choses puissent se créer. Nous sommes en attente de financement de la part de l'Assurance maladie en ce qui concerne les forfaits soins. Voilà ce que je voulais vous dire.

Sur l'animation, sur la dégradation du service, je vous invite à venir voir tout ce qui a été fait par le pôle Gériatrie du CCAS. On a redistribué, réétudié les profils des postes et tout concourt à développer l'animation dans ces résidences pour permettre aux personnes âgées de beaucoup plus sortir. La moyenne d'âge aujourd'hui est de 85 ans dans nos foyers logements. Les personnes ont plutôt tendance à se renfermer sur la résidence. Nous travaillons dans deux directions : leur permettre de plus sortir d'une part, permettre aussi à d'autres personnes de venir à la résidence. C'est aussi le projet que nous avons actuellement avec le CCAS en faisant travailler avec nous un certain nombre de « services civiques » sur cette question de lutte contre l'isolement et de lien social.

Sur la question de fermeture des restaurants, j'y répondrai tout à l'heure, puisque c'est l'objet de la délibération suivante.

M. LE MAIRE : Je veux simplement préciser quelques chiffres et quelques calendriers, puisqu'il n'y a pas uniquement un habillage sous forme de brochure, il y a quand même de l'argent sonnante et trébuchante puisque la réhabilitation des espaces communs des 18 RPA est prévue sur le mandat pour 19 millions d'euros. C'est donc une somme relativement importante. Nous avons commencé aujourd'hui Charcot, Louis Pradel, Danton, Cuvier, les travaux ont commencé en 2010 dans ces résidences. Une deuxième tranche de travaux de réhabilitation des EPHAD débutent fin 2011 concernant Hénon, Thiers, Jean-Jaurès, Marc Bloch, et 9 autres établissements seront rénovés entre 2012 et 2014. Cela, c'est effectivement une politique concrète et pas simplement des mots vis-à-vis des personnes âgées.

Pour le reste, je vous renvoie, comme le disait M. Hémon, aux sujets de réflexion de l'Agence d'urbanisme, à la direction de la stratégie du Grand Lyon également. Il s'agit de réfléchir à l'évolution de notre société et dans cette évolution, évidemment, on trouve le problème du vieillissement de la population, qui est tout à fait fondamental et que nous traitons tous les jours.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)